Maire télécharge le cahier de prescriptions

↓

Gestionnaire du camping réalise le cahier
(informations générales, information des occupants, prescriptions d'alerte et d'évacuation)

↓

Transmission du cahier au Préfet

↓

Le groupe de visite de la sous-commission de sécurité des terrains de camping se déplace dans les campings

↓

La sous-commission de sécurité des terrains de camping se réunit, émet un avis et le transmet au maire

↓

Rectifications éventuelles

↓

La commune approuve le cahier de prescriptions par arrêté municipal